

Messages des Communications

Réserve d'urgence pour les services essentiels

CONTEXTE :

Avec la réouverture d'un plus grand nombre d'entreprises, d'organismes sans but lucratif et d'autres organismes, le besoin d'équipement de protection individuelle (EPI), de masques non médicaux et de produits de désinfection nécessaires pour assurer la sécurité des travailleurs et des clients augmentera. Bien que les organisations et les entreprises soient responsables de l'approvisionnement de leurs propres fournitures essentielles, le gouvernement du Canada met en place une réserve d'urgence pour les services essentiels (RUSE), à titre de mesure temporaire, pour offrir un filet de sécurité lorsque d'autres sources d'approvisionnement sont indisponibles et que des perturbations importantes des services essentiels non liés aux soins de santé sont imminentes pour les Canadiens.

DÉCLARATION :

Depuis le début de la réponse du Canada à la pandémie de COVID-19, la protection de la santé et de la sécurité des Canadiens est demeurée la première priorité du gouvernement fédéral. Elle le reste, alors que nous redémarrons progressivement notre économie avec le soutien de l'Accord sur la relance sécuritaire, en partenariat avec les provinces et les territoires, et avec l'appui d'un investissement de plus de 19 milliards de dollars. Pour aider les provinces et les territoires à relancer leur économie en toute sécurité et pour rendre notre pays plus résistant aux éventuelles futures vagues du virus, nous nous engageons à faire en sorte que les fournisseurs de services essentiels aient accès à des équipements de protection individuelle (EPI).

Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC) continue de travailler dur pour obtenir des EPI et des fournitures médicales nécessaires à nos travailleurs de la santé de première ligne, ainsi que pour soutenir l'accès aux fournitures pour les employés fédéraux de première ligne. Alors que nous avançons dans la prochaine phase de la réponse du Canada et que de plus en plus de Canadiens retournent progressivement sur leur lieu de travail, nous savons que les besoins des entreprises et des organisations fournissant des services essentiels dans tout le pays, en matière d'accès aux EPI et autres fournitures essentielles, ne font qu'augmenter.

Compte tenu de la pression intense exercée sur les chaînes d'approvisionnement pour ces fournitures indispensables en raison de la pandémie, le gouvernement fédéral présente la RUSE. Il s'agit d'un filet de sécurité d'urgence lorsque toutes les autres sources d'approvisionnement sont indisponibles et lorsqu'une perturbation importante de la fourniture de services essentiels aux Canadiens est imminente. La réserve d'urgence permettra de combler les lacunes à court terme dans l'offre d'EPI, de sorte que les prestataires de services essentiels autres que les soins de santé puissent continuer à fonctionner et que les Canadiens puissent continuer à recevoir les services dont ils dépendent, alors que nous progressons vers la relance sécuritaire de notre économie. La réserve d'urgence sera opérationnelle le 3 août 2020.

Alors que nous entrons dans la prochaine phase de la réponse du Canada à la pandémie de COVID-19, le gouvernement fédéral s'engage à assurer la relance sécuritaire de notre économie, à protéger la santé et la sécurité des Canadiens et à limiter au maximum toute interruption dans la fourniture de services essentiels comme les transports, la transformation alimentaire et les infrastructures de services publics qui sont essentiels à notre reprise.

QUESTIONS ET RÉPONSES

1. Quel est le statut de la Réserve d'urgence pour les services essentiels (RUSE)?

La Réserve d'urgence pour les services essentiels (RUSE) a été présentée en tant que mesure adaptable pour fournir un soutien d'urgence assurant l'accès aux EPI ainsi qu'à des articles tels que les couvre-visages non médicaux et les produits de désinfection, selon le principe de recouvrement des coûts, lorsque les autres sources d'approvisionnement sont indisponibles.

Nous comprenons que la pandémie fait peser une pression considérable supplémentaire sur les chaînes d'approvisionnement pour ces articles essentiels et impose de nouveaux approvisionnements. Nous avons donc mis en place la réserve d'urgence pour aider à protéger la santé et la sécurité des Canadiens et pour éviter un risque imminent de perturbation significative dans l'accès aux services essentiels.

La réserve d'urgence sera opérationnelle le 3 août 2020 et disponible pour aider les organisations de services essentiels autres que les soins de santé qui ont exploré toutes les autres sources d'approvisionnement et qui n'ont pas été en mesure de se procurer les fournitures dont elles ont besoin pour éviter des interruptions de service imminentes.

2. Quelles fournitures seront disponibles par l'entremise de la RUSE?

L'intention du gouvernement est de stocker dans la RUSE une gamme d'EPI d'usage courant et d'autres fournitures essentielles, comme des couvre-visages non médicaux et des lingettes désinfectantes.

Le stock comprend, sans s'y limiter, des respirateurs KN95, des masques chirurgicaux, des couvre-visages réutilisables en tissu non médicaux, des couvre-visages jetables non médicaux, des blouses, des écrans faciaux, du désinfectant pour les mains, des lingettes de désinfection et des gants. Une liste des produits disponibles et un catalogue des prix seront mis à la disposition des organisations admissibles, sur demande.

3. Comment le gouvernement paye-t-il la réserve d'urgence?

Le 16 juillet 2020, le premier ministre a annoncé un investissement fédéral de plus de 19 milliards de dollars pour aider les provinces et territoires à relancer leur économie en toute sécurité et rendre notre pays plus résistant aux éventuelles futures vagues du virus. Dans le cadre de l'Accord sur la relance sécuritaire, le gouvernement du Canada engagera 4,5 milliards de dollars pour l'achat d'EPI pour les travailleurs des services

essentiels, à usage national. Une partie de ce financement contribuera à la mise en place de la RUSE.

4. Comment déterminez-vous le nombre de pièces d'équipement à garder sous la main?

Le stock total prévu de la réserve d'urgence est éclairé par des enquêtes et des consultations auprès des principaux secteurs de services essentiels, ainsi que par des activités de modélisation de la demande.

5. Où ces fournitures seront-elles stockées?

La RUSE comprendra un certain nombre d'entrepôts partout au Canada, situés à proximité des principales plaques tournantes du transport afin que nous puissions recevoir et distribuer efficacement les fournitures dans tout le pays, y compris dans les collectivités éloignées et celles du Nord. Nos besoins en matière d'entreposage et de logistique seront gérés par SCI, filiale de Postes Canada, tandis que Purolator fera office d'agent de distribution et de livraison.

6. La qualité des fournitures est-elle mise à l'essai? Reconvertissez-vous les produits qui ne répondent pas aux normes?

Tous les produits disponibles par l'entremise de la RUSE devront répondre à des exigences de rendement établies. En particulier, les masques KN95 sont mis à l'essai pour garantir des niveaux de filtration appropriés.

7. En quoi cela diffère-t-il de la Réserve nationale stratégique d'urgence (RNSU)?

La RNSU offre des fournitures que les provinces et territoires peuvent demander en cas d'urgence, lorsque leurs propres ressources ne suffisent pas. Dans le cadre de la réponse du Canada à la COVID-19, la RNSU est principalement utilisée pour répondre aux besoins des travailleurs de la santé de première ligne, car les chaînes d'approvisionnement en EPI et en fournitures médicales sont soumises à une pression sans précédent.

Quant à la RUSE, elle offre des fournitures que tout organisme de services essentiels non liés à la santé peut demander directement pour répondre à des besoins urgents et à court terme en matière d'EPI. En outre, nous travaillons également avec les ministères fédéraux pour aider à répondre aux besoins des employés fédéraux de première ligne.

Nos efforts de mise en place de la RUSE sont guidés par notre expérience de la RNSU au cours des derniers mois. En particulier, nous avons vu l'importance de disposer d'un espace d'entreposage et de systèmes de gestion des stocks rapidement extensibles pour répondre à des besoins fluctuants.

La RUSE est destinée à fournir un filet de sécurité pour répondre aux besoins émergents des fournisseurs de services essentiels dans tout le pays, plutôt que de se concentrer

précisément sur l'équipement des prestataires de soins de santé de première ligne, comme le fait la RNSU. Nous reconnaissons que la nécessité de soutenir l'accès aux EPI et autres fournitures essentielles ne fait qu'augmenter à mesure que nous relançons progressivement l'économie canadienne.

Alors que nous entrons dans la prochaine phase de la réponse du Canada à la pandémie de COVID-19, le gouvernement fédéral s'engage à assurer la relance sécuritaire de notre économie, à protéger la santé et la sécurité des Canadiens et à limiter au maximum toute interruption dans la fourniture de services essentiels comme les transports, la transformation alimentaire et les infrastructures de services publics qui sont essentiels à notre reprise.

8. Comment les entreprises ou organisations solliciteront-elles des fournitures? Comment les bénéficiaires seront-ils sélectionnés?

Les organisations et les entreprises qui ont besoin de toute urgence d'un accès à un approvisionnement à court terme en EPI et qui répondent aux critères d'admissibilité pourront faire leur demande en ligne. Les demandes d'accès à la réserve d'urgence doivent viser à soutenir des services essentiels autres que les soins de santé, lorsqu'une organisation est confrontée à des pénuries d'EPI et d'autres fournitures essentielles, ce qui présente un risque important d'interruption de service qui toucherait les Canadiens.

Les demandes sont évaluées en deux étapes, à savoir la vérification de l'admissibilité et une évaluation plus détaillée selon des critères établis. Au cours de la procédure de demande d'accès à la réserve d'urgence, SPAC procède à une première vérification pour évaluer l'exhaustivité, l'exactitude et l'admissibilité de base des demandes, avant d'envoyer ces dernières aux ministères responsables pour qu'ils recommandent d'approuver ou de rejeter les demandes.

Les organisations admissibles doivent également démontrer qu'elles ont épuisé les autres sources d'approvisionnement. Les détails et explications de ces exigences seront clairement exposés sur le site Web : [LIEN](#)

9. Comment vous assurerez-vous que les entreprises répondent aux exigences?

Les demandes sont évaluées en deux étapes, à savoir la vérification de l'admissibilité et une évaluation plus détaillée selon des critères établis par le ministère fédéral compétent qui supervise le secteur en question.

Les demandes sont évaluées en deux étapes, à savoir la vérification de l'admissibilité et une évaluation plus détaillée selon des critères établis. Au cours de la procédure de demande d'accès à la réserve d'urgence, SPAC procède à une première vérification pour évaluer l'exhaustivité, l'exactitude et l'admissibilité de base des demandes, avant d'envoyer ces dernières aux ministères responsables pour qu'ils recommandent d'approuver ou de rejeter les demandes.

Les demandeurs devront également fournir un résumé de leur justification, expliquant pourquoi ils ont besoin d'accéder à la Réserve d'urgence pour les services essentiels,

et indiquant notamment qu'ils ont exploré d'autres sources de soutien pour les EPI et autres fournitures essentielles.

Les détails de chaque étape sont clairement exposés sur le site Web : [LIEN](#)

10. Combien de temps faudra-t-il pour que les organisations et les entreprises reçoivent l'EPI issu de la réserve d'urgence?

Nous prévoyons pouvoir fournir des fournitures issues de la réserve d'urgence dans un délai de deux à trois semaines à compter de la réception de la demande, à condition que celle-ci soit complète. Toutefois, cela dépend du volume des demandes et de la disponibilité des fournitures demandées.

Si elles sont approuvées, les demandes peuvent être honorées en tout ou en partie, en fonction de la validation du besoin et de la disponibilité du produit.

11. Les organisations sont-elles obligées de payer les frais d'expédition?

Comme la RUSE est en place pour appuyer l'accès d'urgence aux EPI et autres fournitures essentielles lorsqu'ils ne sont pas disponibles par d'autres moyens, la mise à disposition de fournitures à partir de la réserve d'urgence se fera sur le principe du recouvrement des coûts. Cela comprendra les frais d'expédition.

12. Qui gèrera la réserve d'urgence?

La gestion quotidienne de la réserve d'urgence sera assurée par SPAC. Comme nous l'avons fait pour planifier la RUSE, nous continuerons à travailler dans l'ensemble du gouvernement fédéral avec les ministères qui supervisent ou réglementent les secteurs qui fournissent aux Canadiens divers services essentiels afin d'adapter et d'affiner notre démarche. Le gouvernement fédéral continuera également à travailler en partenariat avec l'industrie ainsi qu'avec les provinces et les territoires, afin de répondre au mieux aux besoins pour assurer la relance sécuritaire de notre économie.

13. Qui dirige la gestion et la distribution des stocks?

Pour que cette initiative soit couronnée de succès, il est essentiel de disposer d'un système de gestion des stocks solide. Nous avons fait équipe avec SCI Logistics et son réseau d'entrepôts partout au pays pour remplir les commandes en ligne des organisations et entreprises admissibles qui ont besoin en urgence d'être approvisionnées à court terme en EPI. Ils appuient la gestion et la distribution des stocks.

SCI est la filiale d'entreposage de Postes Canada et fera appel à Purolator pour les livraisons. Le contrat est d'une durée de 10 mois avec la possibilité de le prolonger si nécessaire.

14. Quel est le rôle des provinces et territoires dans la réserve d'urgence?

Le gouvernement du Canada a l'intention de consulter les provinces et les territoires lorsque des demandes d'approvisionnement sont reçues par l'entremise de la réserve d'urgence, afin de s'assurer que la demande n'entraîne pas des efforts en double, ou qu'elle ne contredit pas les programmes et décisions provinciaux et territoriaux existants concernant l'approvisionnement en EPI et autres ressources essentielles.

Le gouvernement fédéral mènera également des consultations auprès de ses partenaires provinciaux et territoriaux pour tenir compte de toute considération de compétence lors de l'évaluation des demandes. Ce processus sera dirigé par le ministère fédéral compétent qui supervise ou réglemente le secteur qui demande l'aide.

15. Qui paye ces fournitures? Le gouvernement les distribue-t-il gratuitement?

La RUSE est une réserve temporaire de fournitures et d'équipements essentiels qui peuvent être achetés au prix coûtant par les fournisseurs de services essentiels qui n'ont pas pu se procurer ces articles ailleurs.

L'accès à la réserve d'urgence se fera sur le principe du recouvrement des coûts. Une liste de produits et un catalogue de prix ont été établis. Si leur demande est approuvée, les organisations seront facturées au moment de l'expédition des produits.

Le 16 juillet 2020, le premier ministre a annoncé un investissement fédéral de plus de 19 milliards de dollars pour aider les provinces et territoires à relancer leur économie en toute sécurité et rendre notre pays plus résistant aux éventuelles futures vagues du virus. Dans le cadre de l'Accord sur la relance sécuritaire, le gouvernement du Canada engagera 4,5 milliards de dollars pour l'achat d'EPI pour les travailleurs des services essentiels, pour une utilisation nationale, et 3 milliards de dollars pour les provinces et territoires pour investir dans des EPI. Une partie de ce financement contribuera à la mise en place de la RUSE.

Comme cet investissement fédéral aidera les provinces et les territoires à relancer l'économie canadienne en toute sécurité, si une province ou un territoire demande à être approvisionné par la RUSE, le coût est supprimé.

16. Que se passe-t-il si des organisations non gouvernementales (ONG) et d'autres organisations sans but lucratif sont autorisées à accéder à la RUSE, mais n'ont pas les moyens de payer selon le principe du recouvrement des coûts?

Tout au long de la pandémie, de nombreux travailleurs et organisations partout au pays ont continué à fonctionner et à fournir aux Canadiens des services essentiels. Le gouvernement du Canada s'est engagé à aider ces travailleurs et ces organisations à fonctionner en toute sécurité, alors qu'ils continuent de fournir les services dont les Canadiens dépendent chaque jour.

La santé et la sécurité des Canadiens restent notre priorité absolue alors que nous redémarrons progressivement notre économie. Si une organisation à but non lucratif admissible fournissant des services essentiels n'est pas en mesure de payer les fournitures accessibles par l'entremise de RUSE, des aménagements peuvent être faits

pour lui fournir le matériel. Les demandes de cette nature seront examinées au cas par cas.

17. Comment la RUSE soutient-elle les organisations autochtones?

Les entrepôts de la RUSE sont actuellement mis en place dans trois plaques tournantes centrales du transport d'un bout à l'autre du pays pour assurer une efficacité optimale dans la réception et la distribution. Cependant, nous menons des consultations auprès de Services aux Autochtones Canada (SAC) pour repérer des lieux d'entreposage supplémentaires afin de mieux servir les communautés autochtones qui pourraient être situées à une plus grande distance des trois plaques tournantes.

SAC a également travaillé avec les gouvernements et les communautés autochtones dans le cadre de la pandémie de COVID-19 pour répondre à leurs besoins émergents en matière d'EPI et d'autres fournitures essentielles.

Au cours de la procédure de demande d'accès à la RUSE, SPAC procède à une première vérification pour évaluer l'exhaustivité, l'exactitude et l'admissibilité de base des demandes, avant d'envoyer ces dernières aux ministères responsables pour qu'ils recommandent d'approuver ou de rejeter les demandes. En plus de ce processus, dans certains cas, les ministères responsables peuvent également consulter d'autres ministères concernés pour les aider à traiter les demandes.

18. Une organisation peut-elle retourner des fournitures?

La RUSE constitue un filet de sécurité d'urgence qui aide les secteurs de services essentiels à combler les lacunes à court terme, selon le principe du recouvrement des coûts, afin d'éviter le risque imminent d'une interruption importante des services, qui toucherait les Canadiens.

Les organisations ne devraient pas demander plus de fournitures que ce qui est nécessaire pour combler les lacunes à court terme dans leur approvisionnement.

19. Les organisations peuvent-elles revendre des fournitures?

Les EPI et autres fournitures essentielles reçus par l'entremise de la RUSE peuvent être revendus si l'organisation qui demande les fournitures est mandataire, p. ex. s'il s'agit d'une association industrielle, et demande des fournitures au nom de ses membres.

La RUSE vise à garantir que les secteurs des services essentiels ont accès aux EPI et aux fournitures en cas de besoin urgent, et les organisations ne doivent pas demander plus de fournitures que ce qui est nécessaire pour combler des lacunes à court terme dans leur approvisionnement.

20. Une entreprise ne peut-elle pas faire une fausse déclaration sur ses besoins essentiels en fournitures pour recevoir des fournitures par l'entremise de la RUSE dont elle n'a peut-être pas besoin de toute urgence?

Les demandes sont évaluées en deux étapes, à savoir la vérification de l'admissibilité et une évaluation plus détaillée selon des critères établis. Au cours de la procédure de demande d'accès à la RUSE, SPAC procède à une première vérification pour évaluer l'exhaustivité, l'exactitude et l'admissibilité de base des demandes, avant d'envoyer ces dernières aux ministères responsables pour qu'ils recommandent d'approuver ou de rejeter les demandes.

Les demandeurs devront également fournir un résumé de leur justification, expliquant pourquoi ils ont besoin d'accéder à la RUSE, et indiquant notamment qu'ils ont exploré d'autres sources de soutien pour les EPI et autres fournitures essentielles.

Notre principale priorité est de veiller à ce que nous contribuions à protéger la santé et la sécurité des Canadiens et à atténuer toute perturbation dans la fourniture de services essentiels tels que les transports, qui sont indispensables à la relance et à la reprise de notre économie.

Les détails de chaque étape seront clairement exposés sur le site Web : [LIEN](#)

21. Si la demande d'un demandeur pour un type d'EPI est refusée, est-il admissible pour recevoir d'autres types d'EPI?

Oui. Au cours de la procédure de demande d'accès à la RUSE, SPAC procède à une première vérification pour évaluer l'exhaustivité, l'exactitude et l'admissibilité de base des demandes, avant d'envoyer ces dernières aux ministères responsables pour qu'ils recommandent d'approuver ou de rejeter les demandes. S'il est déterminé que la demande d'un demandeur dépasse ce qui est requis par les critères établis pour sa situation, il lui sera proposé un autre EPI adapté à la poursuite de son activité.

22. Existe-t-il un droit de recours contre une décision négative concernant une demande? Existe-t-il un mécanisme de révision des décisions relatives aux demandes?

Les demandeurs devront répondre à des critères d'admissibilité établis et seront évalués sur la base d'un certain nombre de critères. Les questions ou préoccupations concernant l'issue de ce processus peuvent être envoyées à SPAC.

23. Quelles sont les exigences relatives à l'admissibilité?

Pour pouvoir demander l'accès à la RUSE, l'organisation doit fournir des services essentiels dans l'un des secteurs suivants :

- Énergie et services publics
- Technologies de l'information et de la communication
- Finances
- Santé

- Alimentation
- Eau
- Transport
- Sécurité
- Gouvernement
- Secteur manufacturier

Des précisions sur les types d'organisations précises appartenant à chacun de ces secteurs sont données dans le document de Sécurité publique Canada intitulé [Orientation sur les services et les fonctions essentiels au Canada pendant la pandémie de la COVID-19](#).

En plus de fournir des services essentiels, les organisations doivent être des entreprises ou organisations canadiennes **dûment enregistrées** (c.-à-d. posséder un numéro d'entreprise ou un numéro d'enregistrement d'organisme de bienfaisance).

En outre, les organisations seront évaluées en fonction d'une série de critères lors de la demande. Plus précisément, les demandeurs devront démontrer qu'ils ont épuisé toutes les autres sources de soutien, que les fournitures demandées sont adaptées à leurs exigences en matière de santé et de sécurité au travail et à leurs orientations en matière de santé publique, qu'un soutien est nécessaire pour faire face à une grave pénurie de fournitures et qu'un plan est en place pour répondre aux besoins de fournitures une fois que le soutien de la réserve d'urgence aura pris fin. Vous trouverez plus de détails sur notre site Web.

24. Comment allez-vous donner la priorité à une organisation ou un secteur par rapport à un(e) autre?

Le stock total prévu de la réserve d'urgence est éclairé par des enquêtes et des consultations auprès des principaux secteurs de services essentiels, ainsi que par des activités de modélisation de la demande. La réserve continuera à être reconstituée, mais s'il y a des demandes concomitantes ou une disponibilité limitée, la priorité sera accordée sur la base d'une évaluation supplémentaire de quatre facteurs :

- Importance des perturbations connexes et proportion de la population touchée
- Incidence sur les communautés rurales, du Nord ou éloignées
- Niveau de contact avec les populations vulnérables
- Impact sur les autres infrastructures critiques

25. Que faire si une organisation a besoin de fournitures qui ne sont pas déjà dans la RUSE?

La RUSE est destinée à fournir un accès d'urgence à une gamme d'EPI d'usage courant et à d'autres fournitures essentielles telles que des couvre-visages non médicaux et des lingettes désinfectantes.

Le stock comprend, sans s'y limiter, des masques KN95, des masques chirurgicaux, des couvre-visages réutilisables en tissu non médicaux, des couvre-visages jetables non médicaux, des blouses, des écrans faciaux, du désinfectant pour les mains, des lingettes de désinfection et des gants. Une liste des produits disponibles et un catalogue des prix seront mis à la disposition des organisations admissibles, sur demande. Le stock sera évalué au fil du temps et pourra être ajusté en fonction des demandes.

26. Comment le coût des produits est-il déterminé, alors que nous savons que les taux du marché fluctuent régulièrement en cette période de forte demande?

Les prix seront fixés sur la base du prix moyen payé par produit plus les frais d'expédition. D'après les pratiques exemplaires d'autres administrations, les frais seront contrôlés et ajustés chaque mois pour refléter les fluctuations des prix.

27. Comment établissez-vous les priorités pour savoir si les fournitures sont destinées à la RNSU ou à la RUSE?

L'approvisionnement en fournitures pour la RNSU et la RUSE est traité de manière indépendante.

Depuis le début de la pandémie, SPAC s'efforce d'acheter des EPI pour s'assurer que nous disposons de l'EPI et des fournitures médicales nécessaires pour assurer la sécurité de nos travailleurs de la santé et des Canadiens. Nous continuons à recevoir régulièrement des livraisons de fournitures pour le secteur de la santé, et la satisfaction des besoins des travailleurs de la santé de première ligne reste notre priorité.

28. Que se passe-t-il s'il n'est pas possible d'obtenir par exemple des couvre-visages ou des blouses dans le cadre RNSU? Allez-vous prélever des fournitures dans la RUSE pour répondre aux besoins du système de santé?

Notre priorité est de répondre aux besoins des travailleurs de la santé de première ligne, et nous travaillons sans relâche pour obtenir l'EPI et les fournitures médicales nécessaires. Nous avons prévu la possibilité de prélever des fournitures dans la RUSE, si nécessaire, pour répondre aux besoins du système de santé.

29. Dans quel ordre de priorité vous procurez-vous et répartissez-vous les fournitures entre la RNSU, les employés du gouvernement fédéral et la RUSE?

Les achats de fournitures pour ces groupes sont gérés de manière indépendante.

Depuis le début de la pandémie, SPAC s'efforce d'acheter des EPI pour s'assurer que nous disposons de l'EPI et des fournitures médicales nécessaires pour assurer la sécurité de nos travailleurs de la santé et des Canadiens. Répondre aux besoins des travailleurs de la santé de première ligne reste notre priorité.

30. Combien avez-vous dépensé pour la RUSE?

Dans le cadre de l'Accord sur la relance sécuritaire, 500 millions de dollars ont été mis de côté pour soutenir la réserve d'urgence.

PORTE-PAROLE : *Relations avec les médias – 819-420-5501*

ÉBAUCHE